

## FORMALITES D'INSCRIPTION

### Master 2 Sciences Technologies et Ing nierie de la Sant 

ANN E UNIVERSITAIRE 2010-2011

#### DOCUMENTS   COMPL TER ET PI CES   FOURNIR :

1. La fiche d'inscription   l'Universit  d'Angers (blanche)   compl ter soigneusement (obligation de choisir un centre de s curit  sociale  tudiante SMEBA ou Mutuelle des  tudiants).  
*Les repr sentants SMEBA et Mutuelle des  tudiants seront pr sents sur le lieu de l'inscription pour tous renseignements (garanties des mutuelles compl mentaires, assurances diverses)*
2. Photocopie de la carte nationale d'identit  (sauf  tudiant d j inscrit   l'ISSBA l'an pass )
3. Attestation de validation de master 1 re ann e (relev s de notes 1 r et 2 me semestres) ou Attestation de r ussite ou dipl me de ma trise ou Attestation de validation de 5 me ann e d' tudes pharmaceutiques (relev  de notes) (sauf  tudiant d j inscrit   l'ISSBA l'an pass )
4. Pour les boursiers : l'original de la notification d'attribution de Bourses envoy e par le CROUS (*conservez une photocopie*)\*
5. Deux photos d'identit  r centes : indiquer au verso de chaque photo **vos nom et pr nom** (pas de photocopie papier SVP).
6. Une attestation d'assurance de responsabilit  civile pour l'ann e en cours
7. 3 timbres-poste
8. Photocopie du certificat individuel de participation   la journ e d'appel de pr paration   la d fense (A.P.D.) et du certificat de recensement d livr  par la mairie de votre domicile (voir page 1 de la notice « comment remplir votre dossier d'inscription ») (sauf  tudiant d j inscrit   l'ISSBA l'an pass  et pour les  tudiants  trangers)
9. Frais d' tudes (voir au dos)

.../...

#### \*  TUDIANTS BOURSIERS :

Les  tudiants qui ne seraient pas, au moment de l'inscription, en possession de l'avis de notification de bourses (envoy  par le Rectorat de Nantes) devront acquitter la totalit  des droits d'inscription. Les frais de scolarit  et de s curit  sociale leur seront rembours s ult rieurement.

## FRAIS D'ÉTUDES

*(ne concernent pas les étudiants inscrits en formation continue qui doivent envoyer leur dossier d'inscription directement au CUFCO\*\*)*

Des **droits universitaires** sont perçus à l'inscription incluant éventuellement la cotisation de **sécurité sociale étudiante** (voir pages 3 et 4 de la notice « comment remplir votre dossier d'inscription »).

	<b>Montant</b>	<b>Détail</b>
<b>Etudiant boursier</b>	<b>4.57 €</b>	Médecine préventive : 4.57 €
<b>Etudiant non boursier</b>	<b>441.57 €</b>	Sécurité Sociale : 200.00 € Médecine préventive : 4.57 € Droits de scolarité : 237.00 €
<b>Etudiant en double inscription (étudiant inscrit également en 6<sup>ème</sup> année pharmacie, DRT ou en école d'ingénieur ...)</b>	<b>+ 157.00 €</b>	<b>A rajouter à l'inscription principale</b> (soit 598.57 € au total pour les étudiants inscrits en double-inscription à Angers) (pas de frais de sécurité sociale pour la deuxième inscription)
<b>Etudiant salarié ou âgé de + 28 ans</b>	<b>241.57 €</b>	Médecine préventive : 4.57 € Droits de scolarité : 237.00 €  Exonération de la cotisation de sécurité sociale : joindre les <b><u>justificatifs obligatoires</u></b> , reportez-vous au § 8 p. 2 et § 16 p 3/4 de la « notice d'inscription »

Un chèque unique regroupant les droits universitaires et éventuellement la sécurité sociale étudiante devra être remis **le jour de l'inscription, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université d'Angers.**

L'inscription ne peut être confirmée qu'après paiement par chèque bancaire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez téléphoner à la scolarité de l'ISSBA au 02 41 22 67 10.

L'enregistrement informatique de l'inscription et du paiement donne lieu à l'édition de la carte d'étudiant.

**\*\* Pour les étudiants inscrits en formation continue, le dossier doit être rapporté directement au CUFCO (Centre Universitaire de Formation Continue d'Angers - 19 rue René Rouchy). Prendre obligatoirement rendez-vous au 02 41 96 23 84)**